



Mauvaise orthographe de la rue sur un PV

Par **Bliss06**, le **05/12/2008** à **17:54**

Bonjour,

J'ai reçu hier un PV pour "conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède" daté du 1er décembre dernier.

D'une part je n'ai pas été arrêtée pour être verbalisée, d'autre part l'agent a mal orthographié le nom de la rue. Il a écrit rue Pierre Matisse au lieu de Pierre Mathis. Je voudrais savoir si cette amende est valable sachant que la rue Henri Matisse existe bien dans cette commune??

Cordialement.

Par **psychollama**, le **05/12/2008** à **20:18**

Bonjour Bliss,

Compte tenu de la petitesse de l'erreur, qu'il s'agisse d'Henri, Pierre, Paul ou Jacques, je crains que cette erreur ne soit rectifiée pendant la procédure, puisque sans trop d'effet sur ce qui vous est reproché.

Cependant, il me semble impressionnant que vous soyez verbalisé pour un non respect des distances de sécurité en agglomération sans avoir été stoppés par l'agent qui a constaté l'infraction.

Peut-être devriez-vous prendre contact avec un avocat spécialiste de ce genre de procédures pour avoir plus de précisions, puisque je ne suis pas spécialiste dans ce domaine.

Bon courage.